

Réseaux écologiques et paysagers de la région Morges

PV de l'Assemblée générale des 5 réseaux de la région de Morges du **mercredi 14 juin à 20h00**, à la grande salle de Vullierens (? personnes présentes, ? excusées)

Présidence : Yannick Chambaz, réseau Aclens-Ecublens

Secrétaire : Pascal Rufer, réseau Echichens

Caissier : François Delay, réseau Pampigny

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du PV de la dernière assemblée

Le PV de l'assemblée du 3 mai 2016 a été accepté à l'unanimité, sans remarque.

2. Admissions et démissions

En 2016 il y a eu 18 admissions dans les différents réseaux, pas de démission. Actuellement nous comptons 202 exploitants inscrits, dont 11 pour la Qualité du Paysage uniquement.

3. Comptes 2016 et budget 2017

François Delay présente les comptes 2016 regroupés des 5 réseaux.

En 2016 les charges se sont montées à fr. 24'268, et les produits à fr. 2'271.15. Le déficit est plus marqué cette année, car il y a eu peu de rentrées de cotisations.

Au 31.12.2016 on trouve en compte fr. 56'264.55.

Pour 2017 le budget prévoit des rentrées de cotisations pour fr. 28'000.- (nouvelles surfaces 2014-2016), et fr. 56'000.- de subventionnement cantonal. Une fois les factures 2017 payées (CSD et autres), **on devrait se trouver avec un montant de fr. 84'000.- en compte à la fin de la première période des 6 ans.**

M. David Goy, vérificateur des comptes, a fait son rapport. Il relève la nécessité de fusionner les cinq réseaux, entre autres pour la simplification des comptes. L'utilité d'avoir créé cinq réseaux au départ est également relevé, ce qui a permis d'encaisser fr. 95'000.- de subventionnement, plutôt que fr. 20'000.- pour un seul réseau.

Les comptes ont été acceptés à l'unanimité.

4. Renouvellement des réseaux

Yannick Chambaz informe des options à choix, à savoir :

1. Rester cinq réseaux séparés, ce qui entrainerait des coûts deux fois plus élevés pour les mandats de biologistes, et compliquerait les comptes.
2. Fusionner les cinq réseaux, ce qui simplifie l'administration et fait baisser les charges de comité.

A noter qu'il n'y a plus d'intérêt à garder des « petits » réseaux, car le subventionnement cantonal se fera dorénavant par ha de SPB, quelle que soit la taille du réseau.

Le rapport final 2017 servira de base au rapport début 2018-2025 des réseaux fusionnés.

5. Convention de fusion des cinq réseaux

La convention de fusion prévoit une fusion des cinq réseaux existants, pour devenir le réseau des trois rivières (La Morges, La Senoge et la Venoge). **Le fonds de caisse de chaque réseau est inclus dans le pot commun du nouveau réseau fusionné.**

Vu les finances actuelles, le comité annonce **qu'il n'y aura pas de finance de renouvellement pour les surfaces actuellement inscrites.** Seules les nouvelles surfaces s'acquitteront d'une finance d'inscription de fr. 400.- par ha. Les nouveaux membres QP paieront une taxe unique de fr. 200.-, qui sera déduite en cas d'inscription d'une surface écologique SPB.

La convention de fusion a été votée pour chaque ancien réseau, et a été acceptée à l'unanimité.

6. Acceptation des statuts

Après mise en discussion, les nouveaux statuts du réseau écologique et paysager des trois Rivières ont été acceptés à l'unanimité.

7. Renouvellement du comité

Afin de garder une représentation régionale, un membre de chaque ancien réseau est proposé au comité. Mis à part Julien Bugnon qui souhaite se retirer, les anciens membres se représentent. Il s'agit de Lionel Cavin, Yannick Chambaz, François Delay, Jacky Pavillard et Pascal Rufer. L'assemblée a élu par acclamation le comité en bloc, ainsi que le nouveau président Yannick Chambaz.

8. Validation du mandat au bureau CSD

Pour le renouvellement des réseaux, un offre a été demandée au bureau CSD, ainsi qu'une offre comparative auprès du bureau Maibach à Oron-la-Ville. Ces derniers étant 30% plus chers que notre prestataire actuel, il a été décidé de continuer à travailler avec le bureau CSD, d'autant plus qu'un geste commercial non négligeable a été consenti.

Le fait de regrouper les cinq réseaux a permis de diviser la facture de biologiste par deux, soit fr. 100'000.- TTC pour une période de 8 ans.

9. Infos du bureau CSD (V. Smyke) :

Le rapport final sera rédigé fin 2017 pour les cinq réseaux actuels. Un seul rapport de renouvellement sera rédigé en 2018. Des entretiens individuels sont prévus avec chaque exploitant durant l'été, afin de définir les mesures qui seront prises sur les parcelles (voir point 10). Chacun recevra un courrier avec les infos nécessaires.

Sur l'ensemble des réseaux les on atteint en moyenne 10% de SPB sur l'ensemble des réseaux. Les objectifs en terme de % de SPB ont donc été atteints, voire même dépassés. Les objectifs biologiques seront détaillés dans le rapport final.

Pour 2025 l'OPD fixe un objectif de 12% de SPB dans le périmètre, ce qui nécessitera encore de nouvelles surfaces. A noter que qu'un nombre important de SPB de qualité Il peut faire pondérer cette exigence de 12%.

10. Nouvelles exigences et suivi biologique des réseaux (A.-L. Vanolli, SAVI)

Mme Vanolli nous communique la nouvelle mouture des exigences réseaux :

Suivi biologique standardisé, avec 16 espèces cibles

Mesures standard = catalogue fermé, qui devrait se trouver dans Acorda à l'avenir (=mesures à la parcelle).

Pour les prairies extensives, de la nouveauté arrive :

Avec la mesure 10% non fauchés, il faut les déplacer à chaque coupe

- **Si fauche sans le conditionneur, un maintien de 5% suffit.**
- **Possibilité de faire une fauche retardée au 1^{er} juillet, et de faucher l'ensemble de la parcelle.**
- **Maintien de structures : 1 tas de branche par parcelle de 50a (remplace les 10% non fauchés)**

Mode de subventionnement : fr. 80.- par ha SPB tous les 4 ans (= à chaque rapport)

Possibilité de financer 50% des coûts d'animation ou suivi particulier (événements, visites...).

11. Suite des opérations

Entretiens individuels entre le bureau CSD et chaque exploitant, en vue de définir les mesures choisies pour chaque parcelle, ainsi que les nouvelles surfaces à inscrire.

Les dates prévues sont les 16 et 22 août, et les 1er, 6 et 12 septembre. Le tout à la salle du conseil à Vullierens. Une convocation ainsi que les documents utiles seront envoyés.

12. Divers et propositions individuelles :

Suite aux discussions, le comité propose à l'assemblée d'adopter le nouveau catalogue de mesures de suite pour l'année 2017. Vu les délais très courts et le manque de représentativité des personnes présentes, la proposition est déclinée par les membres présents. Les nouvelles mesures entreront donc en vigueur en 2018, après discussion avec chacun au cours des entretiens individuels.

C. Fuchs demande que le problème MBC soit attaqué et réglé, qui peine à entretenir ses talus (chardons) et utilise du glyphosate en masse. Mme Vanolli est active sur ce dossier, afin de régler la chose.

Il est demandé également de ne pas forcer les jachères dans les futurs objectifs, ces dernières devant être maintenues durant les 8 ans du réseau.

Enfin les viticulteurs du périmètre sont encouragés à inscrire des surfaces de vigne au réseau, qui amènent des contributions non négligeables, tout en ayant des exigences peu contraignantes.

L'assemblée est levée à 21h45, avec le verre de l'amitié.

Le secrétaire :

P. Rufer

Le président du réseau Aclens-Ecublens

Yannick Chambaz